

principaux centres d'instruction sont Regina, Sask., et Rockcliffe, Ont., dans chacun desquels un laboratoire scientifique moderne a été aménagé.

Les devoirs de la Gendarmerie ont pris des proportions énormes depuis le début de la guerre actuelle et le Commissaire de la Royale Gendarmerie à Cheval est le registraire général des sujets des pays ennemis au Canada. La garde des points vulnérables dans tout le Dominion, en dehors de la propriété militaire, repose uniquement sur la Royale Gendarmerie à Cheval. La Gendarmerie a fourni une compagnie de prévôté composée d'environ 185 hommes à l'armée active canadienne outre-mer.

Section 8.—Service Civil du Canada

Organisation.*—Un exposé de l'évolution du Service Civil et de l'organisation de la Commission du Service Civil a paru aux pp. 978-979 de l'Annuaire de 1941.

Depuis le début de la guerre, plusieurs nouveaux ministères et plusieurs nouvelles divisions ont été créés lesquels, organisés subordonnément à la loi des mesures de guerre, ne tombent pas automatiquement sous les dispositions de la loi du service civil. Néanmoins, un ordre en conseil a été adopté le 19 avril 1940, pourvoyant à ce que "les pouvoirs de faire des nominations et de traiter des questions de personnel conférés par la loi des mesures de guerre au Gouverneur en Conseil seront, à moins d'instructions contraires de la part du Conseil du Trésor, exercés, subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor et après enquête sur les besoins et les taux d'appointements, par la Commission du Service Civil." L'ordonnance pourvoit en outre, à moins d'instructions contraires données par le Conseil du Trésor, à ce que "toutes les nominations soient faites par la Commission du Service Civil après les épreuves de compétence qu'elle jugera pratiques et conformes à l'intérêt public". Même lorsque les nominations sont faites par le Gouverneur en Conseil, la Commission du Service Civil est consultée sur la nécessité de la position et sur les taux de la rémunération. Durant la guerre, presque toutes les nominations sont temporaires et le noyau de fonctionnaires permanents des ministères reste le même.

Statistiques du Service Civil.†—Depuis avril 1924, chaque département transmet au Bureau Fédéral de la Statistique un état mensuel de son personnel et de sa rémunération, conformément à un plan qui permet la comparaison entre les départements et d'une année à l'autre. L'institution de ce système fut précédée d'une investigation remontant jusqu'en 1912.

De 1914 à 1920, le nombre de fonctionnaires augmente très rapidement en raison de l'expansion des fonctions administratives et de l'imposition de nouvelles taxes, celles-ci nécessitant l'engagement d'employés supplémentaires en qualité de percepteurs. De nouveaux services, tels que le Ministère des Pensions et de la Santé Nationale et la Commission de l'établissement des soldats, furent de même créés. En janvier 1920, le nombre d'employés est de 47,133; c'est le chiffre le plus élevé atteint jusqu'à janvier 1940, alors que le nombre de fonctionnaires s'établit à 49,700. En janvier 1943, le nombre d'employés civils atteint 101,785. L'augmentation de 52,085 en 1943 est due à l'extension de l'activité de guerre des ministères permanents, tels que les Finances, le Travail et le Commerce, et au développement des ministères temporaires des Munitions et Approvisionnements et des Services Nationaux de Guerre. En mars 1943, le Ministère des Postes engage 12,622 personnes pour des services d'un caractère industriel plutôt qu'administratif et qui sont rémunérés à même les bénéficiaires de ce Ministère plutôt qu'à même le produit des impôts.

* Révisé par Mlle E. Saunders, secrétaire, Commission du Service Civil, Ottawa.

† Révisé à la Branche des Statistiques Financières, Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa.